

# Forfait - BLOQUE 2H 100MO

Tous types de communications incluses sans risque de dépassement : Voix, SMS, MMS, E-mail et internet mobile, international

**Condition d'éligibilité** – Le forfait bloqué 2h 100Mo est disponible avec l'ensemble des couvertures des réseaux utilisés par Coriolis (GSM / GPRS / EDGE / 3G / 3G+ / H+ / 4G) depuis un mobile compatible.

## PRIX MENSUEL DU FORFAIT

BLOQUE 2H 100MO	
Avantages inclus	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2h d'appel</li><li>• SMS/MMS ILLIMITES</li><li>• 100Mo d'internet mobile</li></ul>
Avec mobile, engagement 24 mois*	<ul style="list-style-type: none"><li>• 9,99€/mois*</li></ul>
Version SIM (sans changer de mobile), engagement 12 mois**	<ul style="list-style-type: none"><li>• 7,99€/mois*</li></ul>

Le forfait version SIM est disponible en souscription via appel au service client 0969 32 10 40 (service gratuit + Prix appel) ou en magasin Coriolis Télécom.

**Usages des illimités en France Métropolitaine et UE – DOM/COM** : réservés pour un usage personnel non lucratif direct. Sont interdits les appels et les SMS/MMS émis depuis un boîtier radio et/ou via un automate et/ou dispositif automatique.

\*Voir les mobiles disponibles et leurs tarifs préférentiels dans les points de vente ou sur le site coriolis.com

\*\* Offre d'abonnement commercialisée sans mobile subventionné. Perte de la remise en cas d'achat de mobile dans le cadre du Programme à points.

## DUREE DE L'ENGAGEMENT

24 mois avec un nouveau mobile. 12 mois version SIM, sans changer de mobile

## DESCRIPTION DE L'OFFRE

Crédit de communication maximum pour les appels voix en France métropolitaine vers les mobiles et fixes métropolitains. Voir détails des décomptes de chaque type de communication incluse dans la rubrique « détails des communications incluses ».

**SMS & MMS illimités** en France métropolitaine vers les mobiles depuis l'UE et DOM-COM vers les mobiles métropolitains et de la zone dans le forfait dans le forfait bloqué 2H 100Mo : Sous réserve de disposer d'un crédit de communication > 0,10€. Hors SMS/MMS surtaxés et émis via automate et/ou dispositif automatique. Réserve entre deux personnes physiques pour un usage personnel non lucratif direct. **Jusqu'à 99 correspondants différents par mois**, au-delà : 0,10€/SMS et le MMS à 0.30€/MMS.

Tarifs TTC au 02/02/2022 - TVA à 20% - Forfait bloqué 2h100Mo. Code Tarif : FB2D et BO2D

Les principes généraux de tarification auxquels il n'est pas dérogé dans la présente fiche tarifaire ainsi que les modalités de facturation et de règlement applicables figurent dans le guide tarifaire en vigueur publié par CORIOLIS TELECOM et disponible sur le site

[www.coriolis.com](http://www.coriolis.com) ;

Depuis l'UE et DOM-COM : si utilisation abusive : facturation de frais supplémentaires (0,0384€/min pour les appels émis, 0,013€/min pour les appels reçus, 0,012€/SMS émis, 0,009€/MMS émis ou reçu et 0,003€/Mo pour les connexions Internet mobile. Voir principes généraux de tarification).

**Internet Mobile** : Internet Mobile en France métropolitaine et depuis l'UE/DOM-COM. Internet Mobile : navigation sur tous les sites internet exclusivement sur et depuis un mobile compatible, hors BlackBerry®, non relié à un ordinateur en mode GPRS/3G/3G+/H+/4G. Les surtaxes de téléchargement et les services restent payants.

**Mails** : Réception et émission d'emails avec pièce jointe à partir du client e-mail du mobile, accessible depuis un compte utilisant les protocoles IMAP, POP et SMTP. Décompte par palier de 10 Ko (après un seuil de 100 Ko).

## DESCRIPTION DES SERVICES ANNEXES INCLUS

- Service client (901)
- Appel au serveur de recharge (7324) gratuit
- Info Conso (951) et Info Conso SMS (950) gratuits
- Renvoi d'appels nationaux - Messagerie vocale gratuite en France métropolitaine
- Présentation du numéro / double appel
- Alerte Conso
- Internet Mobile (sous réserve de disposer d'un mobile compatible)
- Accès Monde
- Report illimité du crédit non consommé
- Accès à l'Espace Client sur [www.coriolis.com](http://www.coriolis.com) rubrique Mon espace client
- Échéancier électronique.
- Interdiction SMS+ Internet+ (option gratuite sur demande)
- Interdiction appels surtaxés (option gratuite sur demande)

## DECOMPTE DES COMMUNICATIONS INCLUSES

Les communications voix nationales sont décomptées à la seconde dès la première seconde à l'exception des appels internationaux qui sont décomptés à la seconde après la première minute indivisible. Les appels voix en Itinérance depuis et vers un réseau de l'Union Européenne (hors France) seront facturés à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles pour les appels passés et dès la première seconde pour les appels reçus. Frais d'itinérance depuis l'Union Européenne et DOM-COM vers cette zone : (voir tableau page 5 du guide tarifaire en vigueur).

Communications Incluses	Forfait Bloqué 2h	Forfait Bloqué 3h
Communications nationales et depuis l'UE et DOM-COM : voix fixes et mobiles, renvoi d'appels, n° spéciaux** (surtaxe en sus)	0,083€	0,111€
Service Client (901)		0,30€
Info Conso (951)		Gratuit
SMS		illimités
SMS + (surtaxe en sus)		0,10€
MMS		illimités
Appels de ou vers l'étranger		TCI*
Appels vers l'UE		Voir page 5
Appels vers les DOM-COM		TCI*
Connexion Internet Mobile	Inclus dans la limite de 100Mo	Inclus dans la limite de 20Go

Tarifs et détails des options, services et communications hors forfaits page 27 à 29 du guide tarifaire en vigueur.  
\* TCI : Tarif des communications internationales émises depuis la France Métropolitaine, et émises et reçues depuis l'étranger disponible auprès de votre service client. \*\*\*Hors n° gratuits (0800-0805).

## CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERNET MOBILE

Disponible selon zone de couverture des réseaux utilisés par Coriolis. Le débit maximum théorique de l'Internet Mobile est de 100 Mbits/s. Envoi et réception d'e-mail et de pièces sous réserve d'accessibilité du compte mail. Les usages de type modem, voix sur IP, Peer to Peer et newsgroup sont interdits.

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES / EQUIPEMENTS

L'abonné a accès :

- Au réseau GPRS quel que soit le mobile utilisé
- Au réseau EDGE, 3G/3G+, H+, 4G en ayant un mobile compatible, et uniquement dans les zones ayant fait l'objet d'un déploiement technique par l'opérateur de réseau pour la H+ (jusqu'à 42 Mbit/s en débit de réception théorique) et la 4G (jusqu'à 100 Mbit/s en débit de réception théorique). Détails de couverture sur [www.coriolis.com](http://www.coriolis.com)

## FRAIS ADDITIONNELS

CORIOLIS TELECOM pourra exiger un dépôt de garantie. (Voir le tableau « Dépôts de garantie » p. 31 du guide tarifaire en vigueur).

En cas de résiliation de l'abonnement pendant la période minimale d'engagement, les redevances d'abonnement restant à courir jusqu'à la fin de la période d'engagement deviennent immédiatement exigibles. Cependant, dès lors que la période minimale d'engagement est supérieure à 12 mois, l'Abonné qui résilie son contrat avant le terme de sa période d'engagement mais à compter du 13ème mois, ne sera redevable que du quart du montant dû au titre de la fraction non échue de la période minimum d'engagement.

## SERVICE CLIENT

Service Client ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 18h00 :

- **Accès depuis un mobile** : 901 (Première minute d'appel gratuite puis décomptée du forfait).
- **Accès depuis un poste fixe** : 0969 32 10 40 (Prix d'une communication locale depuis une ligne fixe en France Métropolitaine).
- **Accès par courrier** : Coriolis Télécom Service Client TSA 21986 – 92894 Nanterre cedex
- **Accès service client sourd** : par chat, mail, webcam : [www.coriolis.com](http://www.coriolis.com) rubrique Contact Sourdligne. Du lundi au vendredi de 9h à 18h

## CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DE L'ABONNE

A l'issue de la période minimale d'engagement, l'Abonné peut résilier son contrat à tout moment sur simple appel au Service Client. Lors de cet appel, le Service Client l'invite à confirmer sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR). La résiliation prend effet 10 jours après réception de la LRAR.

En cas de résiliation pendant la durée minimale d'engagement, les redevances d'abonnement restant à courir jusqu'à la fin de la période d'engagement deviennent immédiatement exigibles. Cependant, dès lors que la période minimale d'engagement est supérieure à 12 mois, l'Abonné qui résilie son contrat avant le terme de sa période d'engagement mais à compter du 13e mois, ne sera redevable que du quart du montant dû au titre de la fraction non échue de la période minimum d'engagement.

## PRINCIPES GENERAUX DE TARIFICATION

### Pour les Forfaits Bloqués et la Carte Prépayée :

Tous les types d'appels sont décomptés du crédit de communication. Il n'y a pas de communications au-delà du Forfait. Toutes les communications sont incluses dans le Forfait principal. Les connexions Internet Mobile ne sont pas décomptées du Forfait principal mais du crédit effectué par les Recharges Internet mobile ou classic.

### Les appels Gratuits ou non décomptés de votre Forfait :

- Numéro d'urgence : 112, 113, 114\*, 115, 119, 15, 17, 18.
- La consultation de la messagerie vocale au 123 ou 888 depuis votre mobile en France métropolitaine.
- Le serveur de rechargement pour les Forfaits Bloqués Coriolis et la Carte Prépayée, au 7324 depuis votre mobile en France métropolitaine. Ce serveur peut être appelé même quand vous n'avez plus de crédit d'appel ou quand vous avez dépassé la limite de validité d'émission d'appels.
- Le serveur Info Conso 951 ou Info Conso par sms au 950, pour les Forfaits Bloqués et la Carte Prépayée Coriolis depuis votre mobile en France métropolitaine.
- La première minute d'appel au Service Client de CORIOLIS TELECOM via le 901 depuis votre mobile.
- Appels vers les numéros spéciaux débutant par 0800 à 0805, 30, 31 et 10\*\* (le coût éventuel du service reste facturé).

### Les communications reçues en France Métropolitaine :

La réception d'appels, de SMS et MMS sur un mobile est gratuite en France métropolitaine.

## Conditions générales de tarification :

Toutes les communications voix nationales sont décomptées à la seconde dès la première seconde dans le cadre des Forfaits Bloqués et leur version SIM. Les appels en itinérance depuis et vers un réseau de l'Union Européenne ou des DOM-COM (hors France métropolitaine) sont facturés à la seconde après les trente premières secondes indivisibles pour les appels passés et à la seconde dès la première seconde pour les appels reçus. Les connexions Internet mobile sont décomptées par palier de 10 Ko après le premier palier de 100 Ko pour le Forfait Bloqué 2h 100Mo. Concernant les recharges standard, le décompte est par palier de 10 Ko après un premier palier de 50 Ko et concernant les recharges Internet Mobile, le décompte est par palier de 10 Ko après un premier palier de 100 Ko. Les connexions Internet Mobile en itinérance depuis un réseau de l'Union Européenne ou des DOM/COM sont décomptées par Ko dès le premier Ko.

### Numéros spéciaux

Numéros commençant	Tarification (coût de la communication)	Palier (*) (Coût maximum du service)
0800/0801/0802/0803/0804/0805	Gratuit	Gratuit
0806/0807/0808/0809	Inclus ou déduit** du forfait	Gratuit
081	Inclus ou déduit** du forfait	0,06€/min ou 0,15€/appel
082	Inclus ou déduit** du forfait	0,20€/min ou 0,50€/appel
089	Inclus ou déduit** du forfait	0,80€/min ou 3€/appel
1x, 11x, 116xxx	Gratuit	Gratuit
30xx/31xx	Gratuit	Gratuit
3xxx (hors 30xx/31xxx)	Inclus ou déduit** du forfait	0,80€/min ou 3€/appel
10xx	Gratuit ou Déduit/ inclus** du forfait	Gratuit ou 0,80€/min ou 3€/appel
118 xxx	Gratuit ou Déduit/ inclus** du forfait	Gratuit ou 0,80€/min ou 3€/appel

(\*) Pour connaître le tarif du service, consulter l'annuaire des numéros SVA à l'adresse suivante [www.infosva.org](http://www.infosva.org).

(\*\*) Si l'offre comporte des appels illimités en France métropolitaine

### Communications internationales :

- Appels à partir d'un mobile depuis l'étranger (itinérance hors Union Européenne et DOM-COM) : ces appels sont facturés sur la base du prix pratiqué par l'opérateur du réseau utilisé en tenant compte des frais de gestion. Depuis l'étranger, les tarifs peuvent fluctuer en fonction de la variation des taux de change (conversion DTS). Lorsqu'un abonné reçoit un appel alors qu'il se trouve à l'étranger, le réacheminement de l'appel depuis la France vers le pays est facturé à l'abonné en appliquant le tarif des communications internationales. Les communications depuis la France métropolitaine vers l'UE et DOM-COM sont facturées au tarif des communications internationales.
- Communications émises en itinérance depuis un réseau de l'Union Européenne ou des DOM-COM vers un autre réseau de l'Union Européenne ou des DOM-COM : Ces communications (appels voix, SMS, MMS, Connexions Internet) sont déduites ou incluses de votre forfait sous réserve d'une utilisation non abusive.

Constitue une utilisation abusive : i) une consommation en itinérance plus élevée que la consommation nationale et une présence en itinérance plus importante que la présence nationale pendant une période de 4 mois. ii) inactivité prolongée d'une carte SIM associée à l'utilisation principalement, sinon exclusivement au sein de l'UE ou DOM-COM. A défaut de modification des usages par l'abonné dans le délai imparti, CORIOLIS TELECOM procédera à la facturation de frais supplémentaires : 0,0384€/min pour les appels émis, 0,013€/min pour les appels reçus, 0,012€/SMS émis, 0,009€/MMS émis et 0,003€/Mo pour les connexions Internet mobile.

**Numéros spéciaux (depuis la France métropolitaine) :**

Un appel vers un n° spécial a 2 composantes : le coût de la communication (inclus ou déduit selon les conditions de votre forfait) et le coût du service facturé hors forfait selon le prix (prix forfaitaire par appel ou selon la durée de l'appel) déterminé par le fournisseur de service(x). Pour les forfaits bloqués : le coût de la communication et le coût du service sont débités du crédit de communications. Voir liste des numéros spéciaux sur le site <http://arcep.fr>. Voir détails des tarifs page 5 du guide tarifaire en vigueur.

## CONDITIONS DE L'OFFRE CORIOLIS MULTILIGNES

Offre réservée aux particuliers sous réserve de détention simultanée par un même foyer (même adresse) de deux abonnements Actifs (Box ou mobile hors carte prépayée et forfaits sans engagement) et jusqu'à 6 abonnements. La remise s'appliquera sur les forfaits de ce guide, selon les conditions suivantes :

- 2€ de remise sur les Forfaits Bloqués, les Forfaits Idéal, le Forfait Idéal Smartphone 3h et la Coriolis Box
- 4€ de remise sur les Forfaits Idéal Smartphone 30Go et 60Go, Idéal Connect 100Go et la Coriolis Box Maxi
- 6€ sur les Forfaits Idéal Smartphone 130Go et 250Go.

La remise effectuée sur chacune des factures des titulaires et est cumulable avec les promotions Coriolis en cours de validité. La remise n'est pas cumulable avec les remises fidélité pouvant être appliquées dans le cadre du programme de fidélité Coriolis.

Les clients souhaitant remplir les conditions d'éligibilité doivent demander le regroupement des lignes en effectuant une demande sur [www.coriolis.com](http://www.coriolis.com) rubrique Mon espace client. La remise mensuelle est déduite dès l'acceptation par Coriolis Télécom du regroupement des lignes effectuées sur l'espace client. Perte de la remise dès lors que les conditions ci-dessus ne sont plus remplies et notamment en cas de résiliation de l'un des abonnements, de migration vers un forfait mobile non éligible à la remise ou de modification d'adresse pour l'un des forfaits mobile ou Box. L'acceptation de l'application de cette remise vous fait bénéficier de la réception de vos factures Box et mobile au format électronique. Tous les mois un e-mail vous avertit de la disponibilité de vos factures sur l'espace sécurisé [www.coriolis.com](http://www.coriolis.com) rubrique Mon espace client. Pour modifier le mode de réception des factures, contacter le service client.